

ANNEXE I-1

L'utilisation de moyens de communication, pendant les mises en loge ou au cours des épreuves, est rigoureusement interdite.

**Calendrier des épreuves en métropole
Session 2018**

EPREUVES ECRITES		
EPREUVES	DATES	HORAIRE
E5 : Connaissance des politiques sociales	Mercredi 16 mai	13h00 . 18h00
E2 : Conseil et expertise technologiques	Jeudi 17 mai	14h00 . 18h00

Pour ces 2 épreuves, aucun candidat ne pourra quitter la salle avant 18 heures.

EPREUVES PRATIQUES ET ORALES		
EPREUVES	DATES	HORAIRE (1) (2)
E3 : Conseil et expertise technologiques- épreuve pratique.	Du mardi 22 mai au vendredi 25 mai inclus	Candidats convoqués à 6 h 45 Pour épreuve de 7h00-12h00 Candidats convoqués à 12h00 pour épreuve de 13h00-18h00 (1) (2)
E4 : ICAF et méthodologie de projet	Dates à fixer par les recteurs	
Langue vivante obligatoire (Oral)		

1) Le même sujet sera utilisé deux fois dans la même journée. Toute disposition devra être prise pour que les candidats des deux groupes ne puissent communiquer. **(Mise en loge)**

2) Tout candidat convoqué pour l'épreuve de 7h00 ne pourra quitter la salle avant 12h00. Les candidats composant l'après-midi seront convoqués au plus tard à 12h00 y compris le premier jour des épreuves et retenus en loge surveillée jusqu'au début de l'épreuve de l'après-midi.

ANNEXE I-2

L'utilisation de moyens de communication, pendant les mises en loge ou au cours des épreuves, est rigoureusement interdite.

**Calendrier des épreuves Académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique
Session 2018**

EPREUVES ECRITES		
EPREUVES	DATES	HORAIRES
E5 : Connaissance des politiques sociales	Mercredi 16 mai	7h00 . 12h00 - Heure locale
E2 : Conseil et expertise technologiques	Jeudi 17 mai	8h00 . 12h00 - Heure locale

Pour ces deux épreuves, aucun candidat ne pourra quitter la salle avant 12 heures.

EPREUVES PRATIQUES ET ORALES		
EPREUVES	DATES	HORAIRES
E3 : Conseil et expertise technologiques- épreuve pratique	Du mardi 22 mai au vendredi 25 mai inclus	Epreuve de 7h00 à 12h00 -heure locale- Convocation à 6h45 Pas de convocation l'après-midi.
E4 : ICAF et méthodologie de projet	Dates à fixer par les recteurs	
Langue vivante obligatoire (Oral)		
JURY FINAL : date à fixer par Monsieur le recteur de l'Académie de Martinique		

BTS Economie sociale familiale

ANNEXE I-3

L'utilisation de moyens de communication, pendant les mises en loge ou au cours des épreuves, est rigoureusement interdite.

**Calendrier des épreuves Académie de La Réunion
Session 2018**

EPREUVES ECRITES		
EPREUVES	DATES	HORAIRES
E5 : Connaissance des politiques sociales	Mercredi 16 mai	15h00 . 20h00 - Heure locale
E2 : Conseil et expertise technologiques	Jeudi 17 mai	16h00 . 20h00 - Heure locale

Pour ces deux épreuves, aucun candidat ne pourra quitter la salle avant 20 heures.

EPREUVES PRATIQUES ET ORALES		
EPREUVES	DATES	HORAIRES
E3 : Conseil et expertise technologiques- épreuve pratique	Du mardi 22 mai au vendredi 25 mai inclus	Epreuve de 9h00 à 14h00 - Heure locale- Convocation à 8h45 Pas de convocation l'après-midi.
E4 : ICAF et méthodologie de projet	Dates à fixer par Madame ou Monsieur le recteur	
Langue vivante obligatoire (Oral)		
JURY FINAL : date à fixer par Madame ou Monsieur le recteur de l'Académie de La Réunion		

Pour l'épreuve pratique E3, aucun candidat n'est autorisé à quitter la salle avant 14h00.

ANNEXE I-4

L'utilisation de moyens de communication, pendant les mises en loge ou au cours des épreuves, est rigoureusement interdite.

**Calendrier des épreuves Académies de la Polynésie française
Session 2018**

EPREUVES ECRITES		
EPREUVES	DATES	HORAIRES
E5 : Connaissance des politiques sociales	Mercredi 16 mai	06h00 . 11h00 - Heure locale
E2 : Conseil et expertise technologiques	Jeudi 17 mai	06h00. 10h00 - Heure locale

EPREUVES PRATIQUES ET ORALES		
EPREUVES	DATES	HORAIRES
E3 : Conseil et expertise technologiques- épreuve pratique	Une seule journée au choix du mardi 22 mai au vendredi 25 mai inclus	Epreuve de 7h00 à 12h00 (1) -Heure locale- Convocation à 6h45 Pas de convocation l'après-midi.
E4 : ICAF et méthodologie de projet	Dates à fixer par Monsieur le Vice - recteur	
Langue vivante obligatoire (Oral)		
JURY FINAL : date à fixer par Monsieur le Vice - recteur de la Polynésie française		

(1) En raison du décalage horaire, un sujet spécifique sera utilisé pour l'épreuve pratique E3.

ANNEXE IV		
Pièces à fournir pour l'épreuve E4		
Situation du candidat	Justificatifs de période en milieu professionnel	Support écrit à l'épreuve E4
Voie scolaire en formation initiale	<ul style="list-style-type: none"> • 2 attestations de stage (conformes à l'arrêté du 29/12/2014) La durée totale des stages est de 13 semaines ; chaque stage dure 6 ou 7 semaines et ils doivent être effectués dans deux secteurs d'activité différents. - 1^{ère} année : stage de 6 ou 7 semaines situées en fin d'année scolaire - 2^{ème} année : stage de 6 ou 7 semaines situées entre décembre et mars • L'original de l'évaluation du maître de stage de la deuxième période de stage (annexe XII) 	<p>2 exemplaires d'une note de synthèse de 10 pages, si nécessaire complétée par des annexes.</p> <p>La note de synthèse porte sur le stage de 2^{ème} année.</p>
Voie de l'apprentissage	Photocopie du contrat de travail ou une attestation de l'employeur	<p>2 exemplaires d'une note de synthèse de 10 pages, si nécessaire complétée par des annexes.</p> <p>La note de synthèse présente un projet élaboré lors de l'apprentissage.</p>
Formation continue 1^{ère} formation ou reconversion	<ul style="list-style-type: none"> • Idem voie scolaire en formation initiale 	Idem Formation initiale
Formation continue Situation de perfectionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Un ou plusieurs certificats ou contrats de travail attestant : <ul style="list-style-type: none"> - d'un travail à temps plein pendant au moins 6 mois - dans l'année précédant l'entrée en formation ou la présentation au diplôme - sur des fonctions relevant du BTS ESF • Copie du courrier de reconnaissance du statut de perfectionnement • Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision 	<p>2 exemplaires d'un rapport d'activités professionnelles de 10 pages, si nécessaire complétée par des annexes.</p> <p>Ce rapport présente les activités professionnelles et en détaille l'une d'elle.</p>
Au titre de l'expérience professionnelle (post-VAE)	Un ou plusieurs certificats de travail justifiant des fonctions occupées	Idem formation continue situation de perfectionnement

NB : Pour les candidats ayant changé de statut au cours de leur scolarité, seul le statut d'inscription est à considérer.

ANNEXE V

Épreuve E4 ÉICAF et Méthodologie de projet

Contrôle de conformité

Nom/ Prénom : 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

N° inscription : 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

Centre de l'épreuve orale : Lycée 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 .

Adresse :

Division des Examens
et Concours
Dossier suivi par :
xxx
Tel : xxx
Fax : xxx

Suite à l'examen de conformité des stages, la commission a constaté :

MOTIF DE NON CONFORMITE	PIECES JUSTIFICATIVES
<input type="radio"/> L'absence de dépôt du dossier <input type="radio"/> Un dépôt de dossier hors délai	Justificatif de dépôt de dossier à la date indiquée sur la circulaire inter-académique
<input type="radio"/> L'absence d'un (ou des) document(s) attestant des périodes en milieu professionnel. <input type="checkbox"/> Certificat de stage 1 ^{ère} année <input type="checkbox"/> Certificat de stage 2 ^{ème} année <input type="checkbox"/> Contrat de travail/ Certificat de travail <input type="checkbox"/> Autres : <input type="radio"/> L'absence de cachet de l'entreprise	Pièces indiquées Et/ou Décision de positionnement réglementaire
<input type="radio"/> L'absence de 0 0 .. semaine(s) de stage	Décision de positionnement réglementaire
<input type="radio"/> autre : 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	

Vous voudrez bien régulariser votre situation auprès de votre centre d'examen avant le 0 0 0 0 0 0 . en retournant le présent courrier ainsi que les pièces justificatives, à l'adresse indiquée ci-dessus.

En l'absence de ces documents, conformément à la circulaire de l'examen, votre dossier sera jugé non conforme. De ce fait, vous ne pourrez pas être interrogé pour cette épreuve et le diplôme ne pourra pas vous être délivré.

BTS ESF- Session 2018

ANNEXE VI

Grille de notation- ICAF et Méthodologie de projet (E4)

N° Candidat :

N° Jury :

		Appréciations	Note
Note de synthèse			À /20
Soutenance	Exposé		À /10
	Entretien		À /30
Evaluation du Stage		<i>(Recopier ou joindre l'appréciation générale portée sur la grille renseignée par le maître de stage)</i>	À /40
Total général	CAS N°1* : avec note du maître de stage Note de synthèse / 20 Exposé / 10 Entretien / 30 Note M. de stage / 40 Total / 100 Total / 20		CAS N°2** : sans note maître de stage Note de synthèse / 20 Exposé / 20 Entretien / 60 Total / 100 Total / 20

***CAS N°1 : Formation scolaire initiale et formation continue en situation de première formation ou de reconversion**

****CAS N°2 : Apprentissage, formation continue en situation de perfectionnement.**

Le statut du candidat est apprécié au vu de son statut de description.

ANNEXE VII-1 : Page de couverture de la note de synthèse

Nom patronymique : épouse : ò ò ò ò ò ò ò ò ò ..

Prénom (s) :

Date et lieu de naissance:.....

.....

E4 : ICAF et Méthodologie de projet E NOTE DE SYNTHESE

Titre du rapport :

- La constatation de non conformité de la note de synthèse entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve E4 correspondante.

Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré. La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt de la note de synthèse,
- dépôt de la note de synthèse au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

BTS Economie sociale familiale É Session 2018

ANNEXE VII-2 : Page de couverture du rapport d'activités professionnelles

Nom patronymique : épouse : ô ô ô ô ô ô ô ô ..

Prénom (s) :

Date et lieu de naissance:.....

.....

E4 : ICAF et Méthodologie de projet - RAPPORT D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Titre du rapport :

- La constatation de non conformité du rapport d'activités entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve E4 correspondante.

Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré. La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du rapport d'activités,
- dépôt du rapport d'activités au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

Annexe XII

BTS ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

Année scolaire À À ..

Grille d'Évaluation du stage de 2^{ème} année
--

Lycée :

Adresse :

Téléphone :

Institution :

Adresse :

Téléphone :

Étudiant :

Nom :

Prénom :

Nom du professeur référent :

Responsable :

Fonction :

IMPLICATION DE L'ÉTUDIANT

Attitudes professionnelles	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant
Capacité à prendre en compte les caractéristiques de la structure d'accueil (personnel, public, méthodes de travail, organisation) et son contexte.			
Capacité à s'organiser (dans le temps et dans l'espace, ponctualité)			
Qualités relationnelles (aptitude à la communication, tact, discrétion, respect de l'éthique professionnelle)			
Curiosité d'esprit			
Prise d'initiative et de responsabilité			
Capacité à l'auto évaluation			
Sous-total sur 6			

